

INSTRUCTION PUBLIQUE

Etat de L'enseignement dans la commune depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours

I – Avant 1789 - D'après les recherches qui ont été faites, ce n'est guère qu'au commencement du XVIII^{ème} siècle qu'il est question d'un maître d'école dans la commune du Val-Saint-Germain ⁽¹⁾ (c'est ainsi que sont désignés à cette époque les premiers instituteurs). En 1710, c'est un nommé Jean Bara qui dirige l'école jusqu'en 1714. Il a pour successeur immédiat Nicolas Moulin, né au Val-Saint-Germain, il est maître d'école jusqu'en 1723 époque à laquelle il eut pour successeur Nicolas Piat de 1723 à 1733. Ces trois maîtres étaient, à en juger par les copies qu'ils ont laissées dans les archives de l'école très peu lettrés ⁽²⁾. Il est fort probable que c'étaient à leur organe qu'ils devaient leurs titres de maître d'école et de chantres.

⁽¹⁾ Nous avons cependant trouvé : en 1667 Legrand Pierre et en 1733 à 1735 Mercier, Pierre, maîtres d'école au Val-Saint-Germain (RD)

⁽²⁾ Dans son « Histoire de Saint-Cheron » publiée en 1875, M. Louis Richard Vian note en passant un détail amusant, nous dirons même un comble, concernant le village de Roinville-sous-Dourdan : « le septième jour de juin 1675, le sieur Jacques Lavergne, maître d'école témoin de l'inhumation de Antoine Mallet, a déclaré « ne savoir signer » puis il ajoute : il est vrai qu'à cette époque les prières passaient en priorité et puis on apprenait à compter sur les doigts.

C'est en 1735, qu'à ces trois maîtres, succède le sieur Violette Etienne, homme instruit, fils du notaire de Monerville. Il meurt à la tâche le 27 mai 1737. C'est son fils Violette Thomas qui le remplace jusqu'en 1747. Alors vient Plisson Louis Pierre qui est aussi remplacé dans ses fonctions par son fils Plisson Louis Julien qui est instituteur de la commune du Val-Saint-Germain depuis 1764 à 1793, c'est-à-dire pendant 29 ans.

- Locaux affectés à l'école à cette époque -

- Comment les maîtres étaient rétribués -

La commune n'étant point propriétaire de l'école, tous ces maîtres, ainsi que leurs successeurs jusqu'en 1837, sont obligés de faire l'école dans leur propre logement. L'école n'a lieu que pendant l'hiver. La rétribution scolaire est fixée à 0,75 par mois.

Pendant l'été ; les maîtres d'école se livrent généralement aux travaux des champs. La rédaction des Actes de l'Etat civil ne leur est guère confiée définitivement que le 29 avril 1790 époque à laquelle la municipalité désigne le Sieur Plisson Louis Eugène pour remplir les fonctions de secrétaire de Mairie, pour lesquelles la commune lui alloue une somme de 100 livres.

II – Depuis 1789 - 1° de 1789 à 1833 ⁽¹⁾ De l'an II (nous dirons l'an VI) de l'année 1827, c'est le sieur Leroux Jean-Baptiste qui remplit les fonctions d'instituteur de la commune du Val-Saint-Germain. Sous ce maître en 1806, Mme Lalive de la Briche, demande comme propriétaire du château du Marais à la Congrégation des Sœurs de la Présentation de Tours, deux religieuses : l'une institutrice, l'autre garde-malade. Elle les établit entièrement à ses frais et ces dames ouvrent en 1806 une école de filles qu'elles dirigent jusqu'en 1832.

⁽¹⁾ De l'an II à l'an VI Leroy François, maître d'école au Val (R.D.)

En 1806, la municipalité alloue alors au profit du Maître d'école pour indemnité de logement une somme de 200 francs. Cette indemnité est réduite successivement à 35 francs en 1817 et à 25 francs en 1823. En qualité de chantre, le Maître d'école touche de la fabrique une somme de 200 à 220 francs par an.

A M. Leroux Jean-Baptiste, succède en 1827 M. Hardy qui exerce dans les mêmes conditions que son prédécesseur jusqu'en mars 1829. A cette date M. Chéron Louis François exerce les mêmes fonctions comme Instituteur jusqu'en février 1835. (C'est la première fois que la dénomination d'instituteur est employée) Cet instituteur à une indemnité de 130 frs à la condition qu'il instruira gratuitement 12 enfants et qu'il paiera son loyer s'élevant à 60 francs.

De 1833 à 1850 – En 1832 cette indemnité se trouve élevée à 290 frs dont 200 frs comme traitement et 90 pour son indemnité de logement. C'est seulement en 1833 qu'il lui est alloué 35 francs pour le secrétariat de la Mairie ;

A M. Chéron Louis François succède en 1835, le 12 février, M. Adrien Charles Eustache qui reste instituteur de la commune jusqu'au 8 septembre 1839. Sous M. Adrien, la commune achète un local qu'elle approprie pour servir de maison d'école avec Mairie.

En 1839, M. Adrien a pour successeur M. Poulain Hilaire, qui meurt le 1^{er} mars 1841. M. Adrien reprend alors ses anciennes fonctions jusqu'au 1^{er} septembre 1845. Un mois après, M. Fleury pierre Alexandre lui succède. Cet instituteur profite de tous les bienfaits de la Loi de 1832. La rétribution scolaire est portée de 1,50 à 1,75 ; elle est perçue par le Receveur municipal. Le traitement de M. Fleury, grâce à cette amélioration peut ainsi s'élever à 1.400 francs.

Après 1850 – En 1856, la municipalité trouvant le logement approprié en 1837 trop étroit pour le nombre des élèves qui fréquentent l'école, fait construire une école communale avec Mairie. M. Fleury qui a rempli ses modestes fonctions pendant plus de trente ans, quitte ses fonctions le 1^{er} octobre 1876, époque à laquelle il est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Mouly Augustin succède à M. Fleury à cette date, il n'exerce dans la commune que jusqu'au 1^{er} février 1877.

M. Ménesson Louis Victor succède à M. Mouly le 16 février 1877 et reste en fonctions jusqu'au 1^{er} juin 1878.

Sous ce maître, d'après le vœu du conseil général de S. et O., une école communale de filles est créée dans la commune, est reconnue communale le 1^{er} juillet 1877.

Depuis 1832, l'école était mixte et avait toujours été fréquentée en moyenne par 60 élèves dont 25 garçons et 35 filles.

Le 1^{er} juillet, Mlle Guyon Maria est nommée Institutrice communale ; elle a pour logement et pour classe une maison que la commune loue 175 francs par an en attendant qu'il en soit construit une. A cette institutrice à succédé le 15 mars 1879, Mme Veuve Chaix Séraphine qui exerce actuellement (1899) dans les mêmes conditions que Mlle Guyon.

Le 1^{er} juin 1878 M. Morel Charles Ambroise est instituteur de la commune du Val-Saint-Germain en remplacement de M. Menesson.

Voici quel était le traitement de l'Instituteur

Traitement assuré	Traitement fixe	900	1475	Total = 1835 ^F
	Supplément de traitement	200		
	Secrétariat de mairie	375		
Traitement éventuel	Fonction de chantre à l'église	35	360	
	Eclairage du cours d'adultes	25		
	Arpentage	100		
	Leçons particulières	200		

En 1884, M. Morel obtient une augmentation du Conseil municipal en raison de ses bons services : ses allocations communales sont alors les suivantes :

Traitement de secrétaire de mairie	500
Supplément de traitement de l'institut.	500
Cours d'adultes	150
Chauffage et éclairage des classes et cours adultes	150

La délibération du 8 juin 1884 fixant ces chiffres se termine ainsi « Le conseil décide en outre que ces sommes étant exclusivement votées en faveur de M. Morel, dans le cas où celui-ci viendrait à quitter la commune, son successeur n'y aurait aucun droit ; son traitement serait ramené aux chiffres portés au budget de 1884, savoir :

Supplément de traitement	200
Traitement de secrétaire de mairie	300
Cours d'adultes	25
Chauffage de la classe	70

En 1896, les fournitures sont données gratuitement aux élèves des écoles et le crédit affecté aux cours d'adultes est supprimé.

M. Morel, nommé instituteur à Bonnelles le 21 janvier 1896 est remplacé à la même date, dans ses fonctions par M. Regnier Louis Edmond.

Les cours d'adultes sont ré ouverts le 1^{er} février de la même année ; ils sont suivis régulièrement par 15 garçons de 14 à 20 ans des conférences bien fréquentées sont faites une fois par semaine ; une société d'anciens élèves est organisée le 1^{er} janvier 1897 ainsi qu'une société protectrice des animaux ; la bibliothèque scolaire reçoit de nombreux visiteurs ; enfin les œuvres auxiliaires de l'école favorisent le développement de l'instruction populaire.

Par délibération en date du 16 février 1896, la municipalité assure à l'Instituteur le traitement accordé par faveur à M. Morel.

L'organisation pédagogique approuvée par le conseil départemental de l'enseignement primaire le 26 juillet 1894 est le règlement qui sert de base à l'enseignement ; il est scrupuleusement suivi et donne des résultats satisfaisants. Chaque année, l'école remporte des succès aux examens du Certificat d'études.

La maison d'école construite en 1856 est trop exiguë ; elle laisse à désirer sous le rapport du logement et de l'agencement des pièces. De sérieuses réparations vont être faites incessamment à la classe et le logement de l'Instituteur sera agrandi.

Le retour des plans et devis dressés par M. Vernholes, architecte à Dourdan en ce moment soumis aux formalités d'usage est attendu impatientement pour mettre les travaux en exécution.

CERTIFICAT D'ETUDES

ANNEES	NOMBRE	ANNEES	NOMBRE	ANNEES	NOMBRE
1881	0	1887	5	1893	2
1882	3	1888	5	1894	
1883	1	1889	4	1895	4
1884		1890		1896	2
1885		1891	2	1897	3
1886	5	1892	4	1899	2

BIBLIOTHEQUE SCOLAIRE

ANNEES	NOMBRE DE PRETS	ANNEES	NOMBRE DE PRETS	ANNEES	NOMBRE DE PRETS
1882	189	1887	100	1892	60
1883	189	1888	70	1893	26
1884	60	1889	35	1894	63
1885		1890	16	1895	78
1886	100	1891	21	1896	180
				1897	?
				1898	197

COURS D'ADULTES

En 1880, sept élèves ont suivi le cours

En 1896, quinze élèves sont inscrits

En 1897 et 1898, dix-sept élèves sont inscrits

et suivent le cours
régulièrement

NOMBRE D'ELEVES CONSTATES DEPUIS 1881 ECOLE DE GARCONS

ANNEES	NOMBRE D'ELEVES	ANNEES	NOMBRE D'ELEVES	ANNEES	NOMBRE D'ELEVES
1881	36	1887	40	1893	29
1882	38	1888	41	1894	32
1883	42	1889	38	1895	35
1884	37	1890	38	1896	37
1885	43	1891	40	1897	38
1886	39	1892	29	1898	40
				1899	45

NOTICE HISTORIQUE
DE L'ECOLE COMMUNALE DE FILLES
DE LA COMMUNE DU VAL-SAINT-GERMAIN

Ce fut en l'année 1806 que pour la première fois, une école de filles fut ouverte au Val-Saint-Germain.

Mme Lalive de la Briche, comtesse Molé épouse de l'ancien ministre de Louis-Philippe, et habitant alors le château du Marais, demanda à la Congrégation des Sœurs de la Présentation de Tours, deux religieuses : l'une institutrice, l'autre garde-malade. Elle les établit complètement à ses frais et dépens en une maison située en face la porte latérale de l'Eglise. Cette maison lui fut louée par la veuve Saintin qui en était alors propriétaire, elle existe encore aujourd'hui (1899) et appartient à l'un des fils Jean-Baptiste Saintin.

Cette école fonctionna jusqu'à 1832, époque ou pour des raisons qui ne nous sont point connues, Mme de la Briche retira la subvention qu'elle accordait à cet effet. Alors les religieuses reprirent le chemin de leur Communauté et il n'y eut plus au Val-Saint-Germain qu'une école mixte de garçons et de filles qui dura jusqu'en 1877. Au mois d'avril de cette même année, Mademoiselle Maria Guyon, institutrice publique vint au Val, avec l'intention d'ouvrir une école libre de filles qui forcément deviendrait bientôt Ecole communale en raison de la loi qui ordonne aux Communes dont la population s'élève au-dessus de 500 âmes d'avoir deux écoles séparées.

Il n'y eut que M. Bordier, curé de la Paroisse et M. Fleury, ancien instituteur qui s'offrirent pour l'aider sérieusement dans son entreprise.

Le Conseil municipal fort peu renseigné sur la nécessité des écoles séparées et encore bien moins compétent en ces sortes de choses, lui manifester, à l'exception de un ou deux membres la plus formelle opposition.

Mademoiselle Guyon fit néanmoins annoncer que le mardi 1^{er} mai ; elle ouvrirait une Ecole libre de jeunes filles au domicile de M. Auger. Les parents, malgré leur répugnance furent bien forcés de lui envoyer leurs enfants et l'instituteur de refuser aux filles l'entrée de son école ; Trois semaines plus tard, Monsieur Monget Inspecteur primaire vint à la session de Mai démontrer au Conseil municipal qu'il était à tous points de vue, dans les intérêts de la commune que l'école de Mlle Guyon devint école communale. On se rendit à ses raisons et on formula à cet effet une pétition à laquelle M. le Préfet s'empessa de faire droit.

Telle est l'origine de l'école communale de filles qui depuis trois ans fonctionne au Val-Saint-Germain sous la direction de Mlle Guyon ensuite de Mme Chaix qui attend avec impatience un local plus conforme à la loi et en même temps plus favorable à la santé de l'institutrice et des élèves que le misérable appartement qui, provisoirement tient lieu de maison d'école.

Les vœux de Mme Chaix furent entendus une amélioration se produisit. C'est alors qu'en 1880 sous la direction de Monsieur Marnet maire du Val à cette époque, une école spacieuse, bien aérée fut construite au centre du pays.

A Madame Chaix, succéda Madame Harren qui exerça les fonctions d'institutrice en cette commune jusqu'au 1^{er} octobre 1883 époque à laquelle elle fut remplacée par Mme Robin qui ne resta qu'une année au Val et eut pour remplaçante Mme Rat qui entra en service le 25 août 1884 et quitta la commune le 23 septembre 1891 ; l'institutrice actuelle, Mademoiselle Cherouvrier lui succéda.

Aucun évènement remarquable relatif à l'enseignement ne mérite d'être signalé pendant le court séjour de Mesdames Harren, Robin et Rat, si ce n'est la construction d'un puits avec pompe, faite en 1890.

L'institutrice actuelle obtint du Conseil municipal en 1892 un supplément de 200 francs, faveur accordée pour la première fois à l'institutrice du Val-Saint-Germain.

Les programmes et emploi du temps suivis présentement sont ceux fournis par l'organisation pédagogique actuellement en vigueur. Les résultats obtenus sont assez satisfaisants ; Le tableau ci-après fait connaître les certificats d'études obtenus par l'école jusqu'à ce jour.

ANNEES	NOMBRE DE CERTIFICATS	ANNEES	NOMBRE DE CERTIFICATS
1886	2	1893	0
1887	3	1894	2
1888	1	1895	3
1889	0	1896	1
1890	1	1897	0
1891	1	1898	4
1892	2		

NOMBRE D'ELEVES CONSTATES A DIFFERENTES EPOQUES

ANNEES	NOMBRE D'ELEVES	ANNEES	NOMBRE D'ELEVES
1890	37	1895	29
1891	30	1896	32
1892	35	1897	36
1893	36	1898	39
1894	29		

Le Val-Saint-Germain 20 7^{bre} 1899

L'Institutrice publique

F. Chérouvrier

(Copié par nous en 1941 aux arch. De S.et O. à Versailles)

LISTE DES INSTITUTRICES

De 1707 à 1793 puis de 1806 à 1832, les Sœurs de la Présentation de Tours

1877-1879	M ^{elle} GUYON, Maria	Le 1 ^{er} juillet 1877, le 15 février 1879 du Val à Saint REMY et à cette même date M ^{elle} OBRY Aglaé de Saint REMY au VAL (n'accepte pas) (1)
1879-1881	M ^{me} CHAIX, Séraphine	
1881-1883	M ^{me} KARREN	Le 22 octobre 1881 de LAGNY au VAL
1883-1884	M ^{me} ROBIN	Le 25 août 1884 du VAL à THOIRY-du 25 août 1884 M ^{elle} DUPUIS du VAL à VIDELLES
1884-1891	M ^{me} RAT	Du 25 août 1884 d'ESSONNES au VAL (partie le 23 septembre 1891)
1891-1899	M ^{elle} CHEROUVRIER	Le 1 ^{er} octobre de CORBREUSE au VAL (partie le 17 avril 1899 – congé)
1899-1908	M ^{elle} FOUCHARD (adjointe)	De MEUDON au VAL le 27 décembre 1899 jusqu'en 1908
1908-1910	M ^{elle} HERMAINGUE	
1910-1911	M ^{elle} LEJAY	
1911-1914	M ^{elle} BOURGEOIS	De 1911 au 29 juillet 1914 du VAL à Forges
1914-1921	M ^{elle} FALEMPIN	Le 26 juillet 1914 de FORGES au VAL, (le 4 avril 1921 du VAL au MESNIL SAINT DENIS
1921-1922	M ^{me} PRUDON	Détachée du VAL au RAINCY

(1) M^{elle} OBRY reste 9 jours, du VAL à SAGY le 24 février 1879

LISTE DES MAITRES D'ECOLE

1667	LEGRAND, Pierre	(R.D)	
1710-1714	BARA, Jean		
1714-1723	MOULIN, Nicolas		Né au Val-Saint-germain
1723-1733	PIAT, Nicolas		
1733-1735	MERCIER, Pierre	(R.D)	
1735-1737	VIOLETTE, Etienne		Mort à la tache le 27 mai 1737
1737-1747	VIOLETTE, Thomas (fils)		
1747-1764	PLISSON, Pierre, Louis		
1764-1793	PLISSON, Louis, Julien (fils)		Exerça pendant 29 ans au Val, il fut secrétaire de mairie depuis le 29 avril 1790.

LISTE DES INSTITUTEURS

AN II-ANVI	LEROY, (R.D)	François	(du 30 nivôse, AN II)
ANVI-1827	LEROUX, Jean-Baptiste		PELLETIER JB. Décédé en 1927 âgé de 64 ans
1827-1829	HARDY		Parti en mars 1829
1829-1835	CHERON, Louis, François		Parti en février 1835
1835-1839	ADRIEN, Charles		Du 12 février 1835 au 8 septembre 1839
1839-1841	POULAIN, Hilaire		Mort le 1 ^{er} mars 1841
1841-1845	ADRIEN, Charles (2 ^{ème} fois)		Reprend ses fonctions jusqu'au 1 ^{er} septembre 1845
1845-1876	FLEURY, Alexandre, Pierre		D'octobre 1845 - retraité en 1876 (1 ^{er} octobre)
1876-1877	MOULY, Augustin		1 ^{er} octobre 1876 au 1 ^{er} février 1877
1877-1878	MENESSON, Victor, Louis		16 février 1877 et du VAL à CHENNEVIERES le 17 mai 1878
1878-1896	MOREL, Charles, Ambroise		(Du VAL à BONNELLES le 21 janvier 1896) arrivé au VAL le 1 ^{er} juin 1878
1896-1908	REGNER, Louis, Edmond		D'ALLAINVILLE au VAL le 21 janvier 1896 - le 23 septembre du VAL à DOMONT
1908-1921	TABOURET		23 septembre 1908 de NOZAY au VAL – retraité le 20 avril 1921
1921-1928	REILLAC, Léon, Maurice		D'ATHIS au VAL le 15 mai 1921 et du Val aux GRANGES-LE-ROI en 1928
1928-1939	M ^{me} BACQUE		Retraité le 30 septembre 1939
1938-1968	BARRERE, Jean		
1968-1970	M ^{lle} BOUTON, Thérèse		
1970-1977	M ^{elle} FERRY, Geneviève		

PETITE ECOLE (Création, 1946)

M ^{elle} TORON-CHAUMONT, Andrée	1946-1972
M ^{me} DORP, Claudine	1972-1973
M ^{me} LIAN	1973-1974
KAMENEFF, Michel	1974-1977

Mars 1712 - Le dix-neuvième jour de mars 1712, est décédée de grand matin en cette paroisse Jeanne Coiso (Croiseau) âgée de 12 ans, fille de Nicolas Coiso et Jeanne Gillet tous deux morts dans la paroisse d'Auneau en ce diocèse. Laquelle demeurait en cette paroisse depuis 5 ans chez Anne Fleuriau, maitresse d'école après s'estre confessée à moi curé, soussigné et avoir reçu le sacrement d'extrême onction et le mesme pour son corps a été inhumée dans le cimetièrre de cette paroisse avec les solennités prescrites et accoutumées par moi prestre curé soussigné en présence de Jean Bara, maître d'école lequel a signé avec moi.

Scellier, curé

Février 1724 – a été baptisée une fille de Pierre Brémant, nommée : Marie Thérèse par Marie Pinson, maîtresse d'école de cette paroisse.

(Ces 2 actes retrouvés par nous en juillet 1977)

LES SŒURS DE SAINVILLE en BEAUCE au XVIII^{ème} SIECLE

Au VAL-SAINT-GERMAIN

Une lettre de Marie Poussepin, fondatrice de la Communauté des sœurs de Sainville-en-Beauce, envoyée en 1712 au Chancelier de Pont-Chartrain (Arch. De la communauté) déclare Val-Saint-Germain, au nombre des fondations existant à l'époque (archives Maison Mère).

ETAT CIVIL DE VAL-SAINT-GERMAIN :

1727 – 3 septembre : présence de Marie Pinson, maîtresse d'école de Sainte Julienne (sic) au baptême de Marie-Jeanne Fleurant comme marraine (c'est une des sœurs de Sainville).

1729 – 23 novembre. Décès de Françoise Levillain, environ 27 ans, fille de feu F. Levillain de Moulins-La-Marche en Normandie et de Marie Gouier laquelle fille était sœur de la Communauté de Madame Poussepin de Sainville en Beauce, la dite sœur Françoise, après s'être confessée à moi, prestre curé du Val-Saint-Germain, après avoir reçu par mes mains le saint viatique et l'extrême onction est morte d'une manière très édifiante et chrétienne et le lendemain son corps a été inhumé en présence de ses compagnes les sœurs Françoise Collas et Marie Jabineau à qui j'ai accordé de signer avec moi.

1741 – 4 février : décès de Marie Munier âgée d'environ 78 ans, sœur de la communauté des sœurs de la charité de Sainville, laquelle demeurait en l'école des filles de cette paroisse, depuis plusieurs années et le lendemain son corps a été inhumé en présence de Thomas Violette maître d'école et de Anne Lenormand sa compagne.

1763 - : 1^{er} mai, est morte le martin et a été inhumée le soir Jeanne Miallin, sœur de Sainville âgée de 105 ans.

REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES AN X à 1829

15^{ème} Feuillet verso : Il y est question de l'appel fait aux sœurs de Janville par Madame de la Briche, habitant le château du Marais pour assurer l'école de la paroisse et les soins aux malades.

(Ceci est présenté comme une première venue des sœurs à Val-Saint-Germain ; on devait ignorer leur présence antérieure à la Révolution. Les sœurs de Sainville, dispersées par la Révolution en 1793 se sont reconstituées en 1803 à Janville (E. et L.) en 1813 à Tours).

1823 – 15 février : Décès de Louise Grignon dans l'établissement de charité de Madame de la Briche. Sœur de charité de la Présentation de la Sainte Vierge, chef-lieu à Tours, née à Nogent-le-Rotrou, depuis 15 ans en cette commune et y desservant en qualité de supérieure.

Fait à Val-Saint-Germain en 1968

Sœur Madeleine St Jean

(Qui nous a communiqué ces renseignements)

PROMENADE AU VAL-SAINT-GERMAIN

De Saint-Maurice-Montcouronne une route charmante nous amène sur le territoire du Val-Saint-Germain, et les grands arbres qui s'offrent à nous nous révèlent tout d'abord une propriété princière : c'est le Marais. Si l'on veut bien jouir du coup d'œil d'ensemble, il faut tourner autour du parc et entrer par le bas. Une pièce d'eau immense, canal digne de Versailles, reflète la ligne de grands arbres, le rideau de peupliers et les haies taillées qui la bordent. Encadré dans le fond, le château au blanc péristyle, aux ailes symétriques, mire dans l'eau, d'où il paraît sortir, ses colonnes, ses balcons et son profil horizontal, que la renaissance Louis XVI emprunte aux villas italiennes.

Avançons, car outre les magnifiques appartements de l'intérieur, le visiteur a un parc splendide à admirer. Entre le château et le canal, à la place de la route qui naguère encore les séparait, un étincelant tapis de fleurs s'étend devant la cour d'honneur aux fossés remplis d'eau. A gauche, le colombier féodal s'élève à l'entrée d'une avenue d'arbres séculaires. A droite, un immense parterre dominé par les futaies du parc et des gazons sans limites éblouit et charme le regard par les lignes régulières et harmonieuses de mille plantes aux vives couleurs. Lorsque, en août et septembre, toutes ces fleurs s'épanouissent à la fois et embaument le parc, et qu'à travers les nombreuses serres entr'ouvertes les plantes rares des tropiques rivalisent avec elles de vie et de parfum, nous ne savons rien de plus luxueux, de plus gracieux en même temps.

M. le marquis de la Ferté, qui possède ce beau domaine, aime l'horticulture et la pratique en vrai grand seigneur.

Le Marais est une dot transmise par les femmes dans de nobles maisons. Mme la marquise de la Ferté est la fille de M. Molé. L'éminent ministre venait se reposer de ses fatigues d'homme d'Etat au château du Marais qu'il tenait de sa femme Mlle de la Briche ; et Mme de la Briche, l'aimable châtelaine qui donna au commencement du siècle, de si belles fêtes au Marais, appartenait à cette famille Le Maître du Marais qui fit démolir l'ancien château et construire à frais immenses l'édifice actuel, par l'architecte Neveu, de Versailles, vers 1770.

Un plan en relief, conservé dans les archives du Marais, nous a fait voir ce qu'était l'ancien château. La disposition était la même : pièces d'eau, canal, douves, grande cour d'honneur, parc ombragé, entouraient un manoir seigneurial, mais les sombres assises de gérés, les hauts toits d'ardoise, les pont-levis de l'entrée rappelaient un autre âge et l'habitation féodale et sévère d'une importante famille qui, pendant plus de deux siècles, joua un des premiers rôles dans la contrée, la famille Hurault ; Fils de Jacques, trésorier des guerres, vieux breton très en faveur auprès des rois Louis XI et Louis XII, Jean Hurault était, sous François 1^{er} seigneur de Vueil et du Marais ; ses sœurs avaient épousées les seigneurs de Rochefort et de Limours ; son neveu était ce fameux chancelier et gouverneur Hurault de Cheverny, qui recherchait tant la faveur des rois et des belles dames ; son petit-fils, tué sous la Ligue, laissait une jeune veuve qui devait épouser Sully et lui faire acheter Dourdan, et sa petite fille Jacqueline devenait la femme d'Anne de l'Hôpital-Sainte-Mesme, le bailli et gouverneur de Dourdan. Intrigues politiques, cours galantes, visites, noces et fêtes princières, on peut deviner ce que dut voir le Marais sous Henri IX , sous Louis XIII, sous la Fronde ; Quand la grande demoiselle de Montpensier venait tour près de là, prendre « *ses eaux de Forges* », elle ne manquait pas de descendre au Marais et de le consigner dans ses mémoires : « *J'allai coucher au Marais, chez Madame des Marais, où il y avait beaucoup de monde du pays ; elle me reçut, à son ordinaire, avec beaucoup de joie et de magnificence* ». On lisait encore avant la révolution, sur l'écorce d'un orme séculaire, à l'entrée du château : « *La main du grand Sully me planta dans ces lieux.* »

César Hurault vendit le Marais à Pierre, Henry le Maître, le 19 mars 1706.

L'avenue du château nous conduit au Val-Saint-Germain, le chef-lieu de la commune, qu'on appelle aussi Sainte-Julienne car nous sommes ici en plein pèlerinage, et l'image de la sainte dans sa chaudière se voit aux enseignes du village. Sur une petite place, une très vieille église, au clocher nouveau, ouvre son porche de charpente aux passants. Descendons dans cette nef humide et sombre, aux massifs et primitifs piliers, à laquelle les siècles suivants ont ajouté un cœur élancé et des ornements de tous les âges. Le long des murs, sous les arceaux, sont rangées, comme en procession, des files de torches enrubannées de formes bizarres, avec des inscriptions et des dates. Ce sont les « souches » offertes par

les villes, les villages, les églises, les fidèles venus en pèlerinage au Val. Elles sont en marbre, en bois, en métal, travaillées comme des chefs d'œuvre maîtrisés ou grossièrement taillées. Il y a des noms de grandes villes, il y a des hommages venus de loin. C'est qu'en effet le pèlerinage de Sainte-Julienne était le plus célèbre de la région. Suivant Surius et Baillet, la relique de Sainte-Julienne de Nicomédie en Afrique fut apportée de Constantinople, après la prise de cette ville par les latins en 1203. D'après une pieuse tradition, un gentilhomme breton qui faisait partie de la croisade et qui avait obtenu le précieux chef de la sainte avec l'intention de l'emporter dans son pays, passa chemin faisant, par le Val-Saint-Germain. Retenu dans ce lieu par une grave maladie, il fit vœu, s'il recouvrait la santé, d'élever au Val une église en l'honneur de Sainte-Julienne et d'y déposer sa relique. Pendant des siècles, cinq à six mille pèlerins, dit-on, se donnaient rendez-vous chaque année, principalement dans la semaine de la Pentecôte, de plus de trente lieues à la ronde. Des paroisses de Paris y venaient avec leur clergé et les églises des environs, celle de Dourdan en tête, arrivaient de toutes parts en procession. La foi s'est singulièrement atténuée, on n'accourt plus de si loin à Sainte-Julienne ; pourtant on peut voir encore à l'époque des pèlerinages quelques cortèges villageois venir avec leurs bannières d'au-delà de Dourdan, et s'y reposer en chantant à la Chapelle de l'Hôtel-Dieu ; des charrettes pleines de vieillards cheminer par les routes, et une sorte de foire, moitié religieuse, moitié profane, dresser ses tentes autour de l'église.

Saluons en passant, la dernière maison qu'on rencontre en sortant du village, aux contrevents verts, à la grille blanche, avec son jardin taillé dans les près. C'est l'Hermitage du vieux poète Viennet qui a atteint et chanté à ses quatre-vingts ans et qui, durant de nombreuses années, maire du Val-Saint-Germain, a voulu s'y faire porter encore une fois l'an passé (1868) et s'y est éteint, visité à sa dernière heure par tous les grands personnages des environs qui sont venus rendre un dernier hommage à l'aimable patriarche de la vallée.

Le Val-Saint-Germain dépendait de l'évêché de Chartres, et faisait partie du doyenné de Rochefort dans le grand archidiaconé l'un des six archidiaconés du diocèse. Le collateur était le grand archidiacre.

D'après un pouillé du diocèse de Chartres rédigé dans la seconde moitié du XIII^{ème} siècle le nombre des paroissiens de Val-Saint-Germain était alors 186. Mais par paroissiens (parachiani) il faut entendre les chefs de famille et en multipliant ce nombre par une moyenne de quatre têtes, comme pour l'évaluation des habitants par Feux, on obtient un chiffre approximatif de 744 personnes. L'estimation du revenu de Val-Saint-Germain est de 30 livres. La livre valait environ 25 francs à la fin du XIII^{ème} siècle, et comme le pouvoir de l'argent est de nos jours quatre fois plus faible qu'il ne l'était alors, la livre valait environ 100 francs de notre monnaie. (*Chronique d'une Ancienne ville Dourdan p. 32.34*)

Cadastre de l'élection de Dourdan (extrait) 1740-1745. Le Val-Saint-Germain. Seigneur : M. Le Maître du Marais - 120 feux - Plaine fertile - Terroir graveleux – Vignes – Femmes occupées au chanvre – Total de la taille : 1939 livres. (*Ibidem p. 429*)

« Hôtel seigneurial du Marais consistant en un gros corps de logis flanqué de deux pavillons ; une grande cour dans laquelle on entre par un pont-levis, à l'entrée de laquelle sont deux gros pavillons isolés, dans l'un desquels est la Chapelle le tout bâti en grainerie piquée et couvert d'ardoises, entouré de fossés à fond de cuve remplis d'eau vive avec murs et parapets ; la basse-cour à côté, séparée de la grande cour par des fossés qui entourent le château, mais communiquant à la cour haute par un pont de grès de quatre arches fermé d'une grille de fer, colombier, etc. ; grand portail avec deux pont-levis qui se lèvent tous les soirs.

« Derrière le château, fossé avec pont-levis menant au parterre, lequel est clos au midi et au septentrion par un canal revêtu de murailles. Au bout du parterre, pièce d'eau carrée communiquant au dit canal.

« A droite et au midi du parterre, parc planté en taillis avec plusieurs allées sablées pour la promenade avec plusieurs grilles de fer et sauts-de-loup. Au-dessus du parc, jardin fruitier ; à l'occident, potager ; le tout contenant trente arpents.

« En face le château, grande pièce d'eau, revêtue de murs tout à l'entour, de 275 toises de long, 34 toises de large par le bas et 26 par le haut, bordée de deux allées de charmille. »

(Arch. Du Marais. Terrier de 1718. (Ibidem p. 369)

On jugera de l'étendue de la censive du Marais par la simple énumération des fiefs qui en relevaient : fiefs du Marais et Val-Saint-Germain comprenant toute la paroisse du dit lieu ; de la Cave de Montlhéry et de la Laurière ; Bouville, Sainte-Catherine, Roinville avec les fiels de la Bruyère Cristal, poignaut, Flamout, Malassis, Nilvoisin, Orgerus, Richeville, Chateaupers, Beauvais, Les Loges, Levainpont, La Chambre-Mal-Garnie, sis en la paroisse de Saint-Cyr, Berchevilliers, Le Buisson, Ardenelle sis en la paroisse de Saint-Maurice, le Tertre, paroisse de Sermaise ; la Fontaine aux Cossons, paroisse de Vaugrigneuse ; Babylone, sis en la paroisse d'Angervilliers, Grouteau, Grillon, sis à Dourdan ; la Motte Beuroux ; la Varochené ou Chambardon ; Gravelle, Vaugirard ; Rué, Montauban ; Mauny ; le Pont-Rué ; les Minières.

(Terrier du Marais) (Ibidem p.369)

La seigneurie du Marais dépendait de la chatellenie de Rochefort au Comté de Montfort, et mouvait de Marcoussis.

(Ibidem p. 369)

Chateaupers sur le plateau qui domine les vallées de l'Orge et de la Rémarde rappelle un lieu seigneurial. Le haut bâtiment à pignon aigu qui lui sert de grange et se voit de loin à l'horizon est un reste de l'ancien manoir. Le vignoble de Chateaupers était le plus estimé de la contrée. Jean Hurault, seigneur du Marais, acheta cette terre en 1520, et quand Rachel de Cocheilet, veuve de François Hurault (1590) épousa Sully (1592), elle s'appela du nom de son mari, Mme de chateaupers. Grillon fut acheté aussi en 1520. Il est très probable que c'est à l'instigation de sa femme, Rachel de Cocheilet, veuve de François Hurault, sieur de chateaupers et du Marais que Sully acheta la terre de Dourdan. Cette dame qui avait dans le pays ses habitudes et ses intérêts fut sans doute heureuse d'y revenir. Des alliances de famille augmentèrent l'à propos de ce voisinage. Rachel de Cocheilet maria sa fille, Mlle du Marais, avec M. de la Boulaye et Sully fit épouser Marguerite de Béthune, sa fille, à Henri II duc de Rohan, de la famille des seigneurs de Rochefort.

(Ibidem p. 108-130)

Les seigneurs du Marais étaient seigneurs de Roinville et en prenaient le titre. Philippe Hurault fit bâtir en 1613 le petit château de briques qu'on voit encore près de l'église, désigné alors dans les aveux par ces mots : Pavillon couvert d'ardoises, cour avec fontaine au milieu, cour, basse-cour, avec quatre tourelles aux coins, jardin, parterre, basse-cour et jardin joint à la consistance de Chateaupers, on lit encore l'inscription suivante sur la façade de ce pavillon qui servait de rendez-vous de chasse au Marais :

Si ceste maison ne te plaist,
Sans m'en désigner de nouvelle,
Laisse-la moy telle qu'elle est,
Et fais la tienne plus belle.

(Ibidem p. 359)

Anne de l'Hospital, seigneur de Sainte Mesme, baron de Montigny, vicomte de Vaux, ... devint, sous Henri IV, gouverneur et bailli de la Ville de Dourdan... Des alliances avec le Marais achevèrent de mettre aux mains de la famille toute l'influence et toute la fortune territoriale. Anne épouse en effet Jacqueline Hurault, dont la belle-sœur, Rachel de Cocheilet, devint femme de Sully et dame de Dourdan.

(p. 389)

En 1488, une usine de fer, appartenant au seigneur du Marais, existait sur le chemin d'Angervilliers au Marais.

(p.373)

En 1697, le fief et le moulin de Granville relevait de Corbreuse.

(p.425)

Regnard, le poète, acheta Grillon 18.000 livres. Lui aussi avait des vassaux. Quelques braves paysans étaient ses censitaires mais lui-même relevait du seigneur du Marais et dès le 1^{er} décembre 1699, il rendit foi et hommage à Charles Hurault pour la seigneurie et moulin de Grillon. Le fief de Grillon avait vu, par suite de transmission successives, se multiplier et se croiser ses liens féodaux, et il est assez curieux de suivre dans les actes de foi et hommage reçus par ses seigneurs, les ricochets d'une vassalité compliquée. Un personnage comme Regnard, par exemple, après avoir reçu la foi du petit fermier qui exploitait un héritage sur la terre de Grillon, allait porter la sienne au seigneur du Marais ; le seigneur du Marais devait l'hommage au comte de Sainte-Mesme à cause de Semont dont relevait Grillon. Le Comte de Sainte-Mesme devait, pour Semont, hommage au chapitre de Notre-Dame de Cléry, à cause de la seigneurie de Dimancheville, et le Chapitre avait aussi ses devoirs. *(ibidem 142-279)*

Comme toutes les coutumes des autres villes du royaume, composées d'usages successivement établis, la coutume de Dourdan n'était pas encore rédigée en 1556. Un édit de Charles VIII, en 1453, avait il est vrai, ordonné cette rédaction ; mais un siècle s'était écoulé, et faute d'un texte certain « *les subjectz estoient tombez en grandes insolutions de procès, confusion, difficultez et despences de faire preuves.* »

Frappé de ce désordre, Henri II nomma une commission chargée de se transporter partout où besoin serait Dès le 19 octobre (1556) le bailli de Dourdan ... avait reçu ordre des commissaires royaux de convoquer à jour fixe « *tous et chacun les prélatz, abbez... ducz, Comtes, Barons... et gens du tiers-estat des villes, villaiges, ... pour veoir procéder à la rédaction des dictes coutumes.* »

Le bailli s'était hâté de faire faire cette assignation... et, bon gré mal gré, ... tous les ayants cause, dûment mis en demeure étaient réunis le mardi 29 décembre (1556)...dans la salle du Plaidoyer.

Maître.... Greffier du bailliage... appela les trois états.

D'abord, l'Etat d' Eglise :

Par leurs procureurs comparurent...

Puis se présentèrent : ...

Après l'Etat d'Eglise, l'Etat de noblesse : ...

Noble homme maître Jacques Hurault, conseiller du roi en son grand conseil, seigneur du Marais, le Val-Saint-Germain, Chateaupars, les Mignières et Grillon.

Thomas Brémant, écuyer, pour le fief et moulin de Grandville, assis en la paroisse du Val-Saint-Germain.

Après la noblesse, et avant le Tiers-Etat, comme une sorte d'ordre intermédiaire, le corps des officiers du roi à Dourdan :

Enfin le Tiers-Etat :

Représentés par leurs procureurs presque tous gaigers, c'est-à-dire marguilliers des paroisses, comparurent les manants et habitants de Val-Saint-Germain ...

La discussion commença. Plusieurs protestations se produisirent. Calme et impartiale, la commission royale n'en continua pas moins son œuvre.

Rejetant tour à tour... les réclamations.... du Val-Saint-Germain, du Marais, ... qui revendiquaient le ressort de Montfort ou celui de Montlhéry, le procureur fit valoir Les droits de Dourdan sur ces villages, qui : « *avoient voulu se distraire à l'appétie de leurs seigneurs et esgarer les droits du roy.* »

Personne n'élevant plus la voix, acte fut donné des protestations, et la rédaction des coutumes commença... Le droit coutumier était devenu droit écrit. En ordonnance que « *lesdites coutumes seraient entretenues, gardées et observées pour loy.* » la commission royale y attachait la sanction pénale, et, revêtue du seing et des armes des magistrats qui avaient accompli leur tâche, la Coutume de Dourdan était portée à Paris, à côté des autres coutumes du royaume dans le grand arsenal juridique d'où sont sortis les codes de notre législation moderne. *(Ibidem p. 74-79)*

Le duc d'Orléans, seigneur de Dourdan, fatigué par des conflits incessants de juridiction, et gêné, jusque dans le cœur de sa ville, par de nombreuses enclaves, proposa et fit accepter une transaction au seigneur du Marais à cause de ses droits sur Grillon, Grousteau, les Minières et sa censive de Roinville qui s'étendait sur un bon nombre de maisons et notamment sur des maisons du quartier Saint-Pierre de la rue Neuve.

Cet arrangement, qui exigea tout un travail préparatoire et dont les archives de l'empire conservent un plan détaillé, devait avoir peu d'utilité. Dix ans après, Philippe d'Orléans, devenue Philippe Egalité, perdait, par la Révolution, ses terres et ses droits et le territoire de Dourdan voyait pour jamais disparaître de sa surface de dédale compliqué d'une féodalité surannée. *(Ibidem 145)*

Voici l'appréciation tout à la fois topographique et morale qui était faite de l'élection de Dourdan par un de ses administrateurs au milieu du XVIIIème siècle :

La partie de cette élection qui est située dans le Hurepoix est coupée de montagnes et vallées qui renferment des terres à froments et seigles, plantées d'arbres fruitiers, de vignes et de bois. Les habitants de cette partie, à l'exception des laboureurs et artisans, sont ou occupés aux travaux de la terre et vignes, ou bûcherons ; mais généralement ils sont tous d'assez mauvais caractère, méchants, brouillons, braconniers et de mauvaise foi.

Les bancs dans l'église étaient un revenu de la fabrique. Les dourdannais attachaient une grande importance à leurs bancs. Les places se transmettaient d'ordinaire de père en fils, car l'usage était d'avoir son banc au-dessus de la fosse de sa famille. Pieuse coutume, austère leçon qui ne répugnait pas aux simples et fortes âmes de nos ancêtres, et rattachait les vivants aux morts par la religion des souvenirs, et des espérances.

L'inhumation dans l'église était un droit qui se concédait suivant un certain tarif ou par suite de donations, testaments, etc.

Les fondations du temple étaient devenues un vaste ossuaire où allaient dormir ceux qui ne priaient plus. En 168 ? , à cause de la rigueur de l'hiver, on ne put enterrer dans le cimetière et on enterra gratuitement dans l'église Saint Germain. *(Ibidem p. 211-212)*

Les quêtes se faisaient dans trois bassins, il y avait celui de l'œuvre, celui de Notre-Dame, et celui des Trépassés, plus tard celui de Sainte Julienne *(p.211)*

Les Dourdannais venaient à Sainte Julienne, le lundi après Quasimodo. Cette procession était en grande faveur.

*(Extrait de : Chronique d'une ancienne ville royale Dourdan (p.368)
Par Joseph Guyot M.DCCCLXIX)*